



État civil, élections

Pièces d'identité et état civil

Découvrez les démarches à suivre pour toute demande de carte d'identité, de passeport, de livret de famille ou de changement concernant votre état civil.

Carte nationale d'identité

Une carte nationale d'identité est un document individuel d'identification qui a une durée de validité de 15 ans pour les personnes majeures et 10 ans pour les mineurs.

Les pré-demandes s'effectuent sur le site de [l'agence nationale des titres sécurisés](#)

Le dossier de demande doit être adressé aux mairies munies de stations biométriques. La [mairie de Saint-Max](#) est la plus proche pour les habitants d'Essey-lès-Nancy (uniquement sur rendez-vous)

Un formulaire imprimé de demande de carte d'identité peut également être retiré auprès du service état civil de la mairie d'Essey-lès-Nancy

Mairies équipées de stations biométriques

COMMUNE	CP	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Jarville	54140	Mairie — 25, rue de la République	03 83 15 84 00
Laxou	54520	Mairie — 3, avenue Paul Déroulède	03 83 90 54 54
Nancy	54000	Hôtel de Ville — place Stanislas	03 83 85 30 00
Nancy	54000	Plateau de Haye — rue Dominique Louis	03 83 98 51 80
Nancy	54000	Haussonville — 40 bis rue Joseph Laurent	03 83 28 68 12
Nancy	54000	Mon Désert — 6 rue de Mon Désert	03 83 91 28 40
Nancy	54000	Saint Pierre — 71 avenue de Lattre de Tassigny	03 83 36 53 53
Saint-Max	54130	Mairie annexe — 32, avenue Carnot	03 83 18 32 32
Vandœuvre	54500	Mairie — 7, rue de Parme	03 83 51 80 00



Les personnes qui n'ont pas accès à internet ou qui rencontrent des difficultés pour réaliser leurs démarches en ligne peuvent **demandeur un rendez-vous avec le conseiller numérique** au 03 83 18 30 00.

Passeport biométrique

Un passeport biométrique est un document individuel de circulation, pouvant faire office de justificatif d'identité. Sa durée de validité est de 10 ans pour les personnes majeures et 5 ans pour les mineurs.



Les pré-demandes s'effectuent sur le site de **l'agence nationale des titres sécurisés**

Le dossier de demande doit être adressé aux mairies munies de stations biométriques. La **mairie de Saint-Max** est la plus proche pour les habitants d'Essey-lès-Nancy (uniquement sur rendez-vous)

Le demandeur doit **s'y présenter personnellement** muni au minimum :

- d'une carte nationale d'identité

- d'une photo d'identité récente aux normes en vigueur

- d'une copie intégrale d'acte de naissance datant de moins de trois mois

- d'un certificat de nationalité française, si l'acte de naissance n'établit pas formellement la nationalité française

- d'un justificatif de domicile de moins d'un an (facture de fluide, par exemple)

- de timbres fiscaux (17 € pour les mineurs de moins de 15 ans, 42 € pour les mineurs de plus de 15 ans, 86 € pour les majeurs)

Mairies équipées de stations biométriques

COMMUNE	CP	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Jarville	54140	Mairie — 25, rue de la République	03 83 15 84 00
Laxou	54520	Mairie — 3, avenue Paul Déroulède	03 83 90 54 54
Nancy	54000	Hôtel de Ville — place Stanislas	03 83 85 30 00
Nancy	54000	Plateau de Haye — rue Dominique Louis	03 83 98 51 80
Nancy	54000	Haussonville — 40 bis rue Joseph Laurent	03 83 28 68 12
Nancy	54000	Mon Désert — 6 rue de Mon Désert	03 83 91 28 40
Nancy	54000	Saint Pierre — 71 avenue de Lattre de Tassigny	03 83 36 53 53
Saint-Max	54130	Mairie annexe — 32, avenue Carnot	03 83 18 32 32
Vandœuvre	54500	Mairie — 7, rue de Parme	03 83 51 80 00

Livret de famille

Le livret de famille est un document officiel rassemblant les actes d'état civil relatifs à une famille, utilisé comme pièce justificative dans les procédures administratives.

Il est délivré aux époux à l'issue de la cérémonie de mariage ou lors de la naissance du premier enfant pour les couples non mariés.



Le livret de famille doit, sous peine de sanctions, être tenu à jour et complété en cas de changement d'état civil ou de situation familiale :

- naissance et adoption d'un enfant
- reconnaissance d'un enfant
- nationalité française
- mariage des parents
- séparation de corps
- divorce
- décès (d'un des deux parents ou d'un enfant mineur)
- changement de nom ou de prénom...

La modification d'un livret de famille doit être sollicitée auprès du service état civil de la mairie du domicile.

Changement de prénom

Toute personne peut demander à changer de prénom.

Vous pouvez également demander l'**ajout** d'un prénom, la **suppression** d'un prénom ou la modification de l'**ordre** des prénoms.

Pour un mineur :

URL de la page :

<https://www.esseylesnancy.fr/identite>

La demande doit être faite par son représentant légal
Si l'enfant a plus de 13 ans, son accord est nécessaire

Comment faire la demande ?

Rendez-vous à la mairie de votre lieu de résidence ou à la mairie du lieu où votre acte de naissance a été établi.

Le service état civil vous remettra :

Le formulaire de demande de changement de prénom
La liste des documents à fournir pour instruire votre demande

Un récépissé de dépôt de la demande vous sera remis.

Le changement de prénom sera inscrit sur le registre de l'état civil. Une fois l'acte de naissance mis à jour, il sera possible de modifier ses pièces d'identité (carte d'identité, passeport).

Plus d'informations sur le site du Ministère de l'Intérieur.



Changement de nom

Le changement de nom de famille est possible si vous avez un motif légitime.

Motifs légitimes

Vous portez un **nom difficile à porter** car perçu comme ridicule ou péjoratif
Vous portez un nom qui a été rendu célèbre dans les médias et qui est **porteur d'une mauvaise réputation**
Vous voulez **éviter l'extinction d'un nom de famille** en usage depuis longtemps dans votre famille
Vous voulez **consacrer l'usage constant et continu d'un nom** que vous utilisez depuis longtemps et qui vous identifie publiquement
Vous et vos **frères et sœurs** portez des noms différents et vous voulez **porter le même nom**
Vous voulez éviter les conséquences de la gravité des actes pour lesquels votre père ou votre mère a été condamné

Des **motifs d'ordre affectif** peuvent aussi, dans des circonstances exceptionnelles, justifier un changement de nom pour motif légitime.

Publication préalable

Vous devez **rendre publique votre demande** de changement de nom sur deux supports avant de faire une requête officielle :

au **Journal officiel** en utilisant le **service en ligne**
dans un **journal local d'annonces légales**

Requête officielle

Un dossier justifiant la légitimité de votre demande doit être constitué et envoyé au Ministère de la Justice.

Décision

En cas d'accord :

Vous recevrez par courrier recommandé une copie certifiée du décret publié au Journal officiel

En cas de refus :

Vous recevrez par courrier recommandé la notification de rejet
Vous pourrez alors faire un recours auprès du Tribunal administratif

À savoir

À chaque étape, un tiers peut s'opposer au changement de nom.

URL de la page :

<https://www.esseylesnancy.fr/identite>

Plus d'informations sur le site du Ministère de l'Intérieur.

Changement de sexe

Pour changer l'indication du sexe sur vos actes d'état civil, vous devez adresser une demande au tribunal.

Il n'est pas nécessaire d'avoir suivi un traitement médical ou d'avoir été opéré.

Vous devez démontrer que le sexe indiqué sur votre état civil ne correspond pas à celui de votre vie sociale.

La demande est faite auprès du tribunal.

Plus d'informations sur le site du Ministère de l'Intérieur.

CONTACT



PÔLE SERVICES AUX CITOYENS

Accueil, État-civil, Élections

Place de la république
54270 Essey-lès-Nancy

Horaires d'ouverture au public :

- du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- permanence d'état civil le samedi matin de 10h00 à 12h00 (hors périodes de vacances scolaires)

03 83 18 30 00

Itinéraire



HÔTEL DE VILLE

Place de la République
54270 Essey-lès-Nancy

Se rendre en mairie

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
(fermeture à 16h30 le vendredi)
le samedi de 10h à 12h (état civil)

Horaires d'affluence